

GUIDE DE RESTITUTION



INSTADRIVE

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
CRITÈRES CLÉS DE RESTITUTION	6
CARROSSERIE	7
PEINTURE	8
VITRAGE	10
AUTOCOLLANTS NON D'ORIGINE	11
PNEUMATIQUES	11
JANTES	12
HABITACLE	13
RÉVISIONS ET CONTRÔLE TECHNIQUE	15
À PROPOS D'INSTADRIVE	17

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le véhicule doit être restitué propre (extérieur et intérieur) afin de permettre l'identification des éventuels dommages. Si l'état de propreté du véhicule ne permet pas d'effectuer correctement cette inspection, le centre de restitution pourra refuser temporairement sa prise en charge ou facturer les frais de nettoyage nécessaires.

Lors de la restitution, l'ensemble des documents et accessoires remis avec le véhicule lors de sa mise à disposition doivent également être restitués, notamment :

- Certificat (Provisoire) d'Immatriculation
- Carnet d'entretien complet (s'il existe au format papier)
- Accessoires tels que filet de séparation / de fixation, bacs de coffre, etc.
- Manuels d'utilisation
- Supports de stockage comme cartes SD, clés USB, etc.
- Toutes les clés du véhicule, y compris la clé d'urgence
- Accessoires de recharge d'origine
- Appuie-têtes et plage arrière
- Codes PIN du système d'infodivertissement
- Antenne de toit
- Triangle de présignalisation, gilet réfléchissant et trousse de premiers secours
- Deuxième jeu de roues
- Jantes d'origine, clé de jante



Informations relatives à la restitution du véhicule

Le véhicule est pris en charge au lieu convenu par un prestataire logistique mandaté par **INSTADRIVE**, puis acheminé vers un centre de restitution partenaire. Lors de la prise en charge, le **prestataire logistique** établit un **état des lieux** comprenant une **documentation photographique complète** de l'état intérieur et extérieur du véhicule. **L'expertise et l'évaluation définitives** sont ensuite réalisées par les **équipes compétentes d'INSTADRIVE Sarl**, sur la base de l'état des lieux et de la documentation photographique établis. L'évaluation de l'état du véhicule s'effectue selon des critères objectifs et uniformes, en tenant compte de l'âge du véhicule, de son kilométrage ainsi que de l'usure normale et des traces d'utilisation résultant d'une utilisation conforme au contrat.

Le rapport final de restitution du véhicule sert de base à l'établissement du décompte final. Il est communiqué par écrit au client dans les meilleurs délais.





CRITÈRES CLÉS DE RESTITUTION

Lors de l'expertise du véhicule effectuée par un partenaire de restitution indépendant, son état réel au moment de la restitution est constaté. Une distinction est alors faite entre les dommages admissibles résultant d'une utilisation normale et les dommages non admissibles nécessitant une réparation.

Dommmages admissibles

Ils résultent d'une utilisation normale du véhicule (traces d'usure) et n'altèrent en rien l'aspect général du véhicule.

Dommmages non admissibles

Ils dépassent l'étendue des dommages résultant d'une utilisation normale et seront facturés au client.



CARROSSERIE



Sont tolérés jusqu'à deux impacts d'un diamètre maximal de 2 cm, à condition qu'ils ne présentent aucune fissure de peinture, cloque ou trace de corrosion et que leur profondeur n'excède pas 1 mm.

Ne sont pas tolérés les impacts multiples résultant d'un épisode de grêle, ainsi que les impacts répétés sur les portières causés par des chocs de portières.

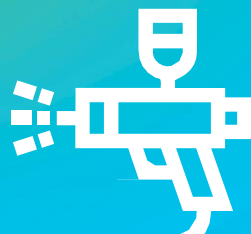


Toléré – petit impact < 1 mm



Non toléré – multiples impacts profonds

PEINTURE



Sont tolérées les rayures sur la peinture d'une longueur maximale de 10 cm, à condition qu'elles puissent être éliminées par un polissage professionnel et que la couche d'apprêt ne soit pas visible.

Ne sont pas tolérées les rayures plus profondes dépassant les traces d'utilisation normale, ainsi que les dommages nécessitant de repeindre ou de remplacer un élément du véhicule.

Les impacts de gravillons sur la partie avant du véhicule sont tolérés à condition que leur diamètre n'excède pas 2 mm et qu'il n'y ait pas plus de trois impacts sur une surface de 10 × 10 cm.



Toléré – rayures récupérables par polissage



Non toléré - rayures irrécupérables par polissage



Non toléré - salissures irrécupérables par polissage

VITRAGE



Sont tolérés les petits impacts ainsi que les impacts ayant fait l'objet d'une réparation professionnelle, à condition qu'ils ne compromettent pas la conformité du véhicule aux exigences de circulation.

Ne sont pas tolérés les bris ou fissures affectant les vitres, les rétroviseurs ou les éléments vitrés des équipements d'éclairage, notamment les clignotants intégrés aux rétroviseurs, les feux antibrouillards et les phares.



Non toléré - impact irréparable



Non toléré - vitre du clignotant fissurée

AUTOCOLLANTS NON D'ORIGINE



Les autocollants ajoutés au véhicule ainsi que les résidus de colle doivent être entièrement retirés avant la restitution du véhicule.

Les frais liés au retrait des autocollants et/ou des résidus de colle seront facturés au client en fonction des travaux réalisés.



Non toléré – Publicité

PNEUMATIQUES

Les pneumatiques doivent être conformes aux exigences légales en vigueur.

Ne sont pas tolérés les dommages visibles sur les pneumatiques, tels que les fissures, déformations ou corps étrangers (clous ou objets similaires).



Non toléré – Pneumatique usé

JANTES



Sont tolérées les détériorations superficielles d'une longueur maximale de 5 cm, à condition qu'elles n'entraînent aucune perte importante de matière.

Le véhicule doit être restitué avec les jantes d'origine.

Ne sont pas tolérés les dommages aux jantes tels que les cassures, fissures, déformations ou éraflures importantes résultant notamment de chocs ou de frottements contre les bordures de trottoir.



Toléré - jante légèrement endommagée



Non toléré - jante fortement endommagée

HABITACLE



Sont tolérées les salissures légères pouvant être éliminées par nettoyage, ainsi que les traces d'usure intérieure résultant d'une utilisation normale du véhicule.

Ne sont pas tolérées les détériorations de l'habitacle et les salissures importantes nécessitant un nettoyage ou une remise en état professionnelle, notamment les sièges ou garnitures déchirés ou brûlés, ainsi que les dégradations volontaires.

Il est strictement interdit de fumer à bord du véhicule, y compris des cigarettes électroniques. Les brûlures ou autres dommages résultant du non-respect de cette interdiction ne sont donc pas tolérés. Les réparations, nettoyages et remises en état nécessaires sont facturés en fonction des travaux réalisés.



Non toléré - brûlure de cigarette



Non toléré - siège très sales



Non toléré - Housse de siège endommagée



RÉVISIONS ET CONTRÔLE TECHNIQUE

Aucun entretien prévu par le constructeur ni aucun contrôle technique obligatoire ne doit être arrivé à échéance ou être exigible dans les 30 jours suivant la restitution.

Si un entretien ou un contrôle technique est néanmoins exigible dans ce délai, des frais forfaitaires de 250 € seront facturés.

Accessoires

Les accessoires de recharge fournis et loués avec le véhicule doivent être restitués en état de fonctionnement.

Les accessoires de recharge supplémentaires achetés par le client lors de la conclusion du contrat restent naturellement la propriété du client.

Le cas échéant, le second jeu de roues fourni avec le véhicule doit également être restitué. S'il doit être récupéré séparément par INSTADRIVE, des **frais forfaitaires de 250 € seront facturés. Si le second jeu de roues est introuvable ou ne peut pas être restitué, un montant forfaitaire de 2 000 € sera facturé.**





À PROPOS D'INSTADRIVE

Avec l'**abonnement INSTADRIVE**, roulez en voiture électrique de manière **simple, abordable et flexible**. Choisissez le modèle qui vous convient parmi de nombreuses marques et personnalisez votre abonnement selon vos besoins. Profitez d'une **solution tout compris**, de délais de livraison courts - sans les contraintes liées à l'achat d'un véhicule. **INSTADRIVE – on a mission for no emission !**

